Listen to this article

QUI DONC, ALORS ?

***« Si le juste n'est sauvé qu'à grand' peine, l'impie, le pécheur, que deviendra-t-il ? »* – 1 Pierre 4 : 18 (St.) (Proverbes 11 : 31)**

Les paroles de notre texte sont solennelles, à quelque point de vue qu'on se place pour les examiner. Mais pour nos amis des différentes dénominations qui soutiennent que la mort marque la fin de toute espérance, ces paroles si solennelles ne peuvent être que troublantes et terribles au suprême degré. Ils voient mourir amis et voisins et ils savent, par les statistiques, qu'il meurt plus de cent mille de leurs semblables toutes les vingt quatre heures ; ils savent et admettent qu'un très petit nombre d'entre eux pourraient, avec un peu d'indulgence et en forçant le sens des mots, passer pour justes ou même pour avoir eu des intentions justes. Si ces chers amis voulaient prendre au sérieux ce qu'on leur enseigne – à savoir que tous, sauf les justes, tous, hormis les saints, vont à un enfer de tourments éternels, où rien ne leur per met d'espérer un allégement de souffrance, n'en serait-ce pas assez pour perdre la tête ? Aussi, est-il fort heureux pour eux qu'ils ne prennent pas trop au sérieux leurs idées déraisonnables et antiscripturales à ce sujet. A en juger par les apparences, beaucoup de gens sont à peine désireux d'être sauvés : ils ont rarement la volonté d'abandonner le péché. Nous avons entendu des gens nous dire qu'ils seraient contents de se glisser dans quelque petit coin obscur du ciel pour jouir de ses splendeurs et de ses bénédictions, si seulement ils pouvaient échapper aux misères qu'on leur a faussement enseignées. Nous en sommes peines pour ces pauvres gens ! Ils ne peuvent jouir ni de la vie présente, ni de ce qui les attend dans l'existence future. Au lieu d'espérances de gloire, d'honneur et d'immortalité, comme celles que l'Apôtre nous fait entrevoir, ceux-là espèrent simplement échapper aux tourments « avec la peau de leurs dents » (Job. 19 : 20), espérance misérable, incapable de les satisfaire, en contradiction complète avec celle qui est placée devant nous dans l'Évangile.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Le même apôtre qui presse l'église de marcher de manière à être agréable à Dieu, nous assure aussi qu'ainsi l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ nous sera richement donnée (2 Pierre 1 : 11). Il est naturel que nous cherchions pourquoi il est question dans ces paroles d'un "riche» salut, tandis que, dans notre texte, il est dit que le juste « n'est sauvé qu'à grand' peine ». Examinons de plus près notre texte. Tel qu'on l'interprète en général, il paraît illogique. Il semble en désaccord avec ce qu'il serait permis d'attendre pour notre bonheur éternel, de notre Père céleste qui est riche, sage et puissant au-delà de toute comparaison.

A qui s'applique notre texte?

Voyons d'abord qui sont les justes dont il est question dans notre texte. Nous répondrons que l'Apôtre ne vise pas ici une catégorie particulière de personnes : il raisonne simplement, d'une manière générale, d'après ce principe établi de la Loi divine que celui qui fait ces choses vivra ; qu'un manquement quelconque dans l'accomplissement de la volonté parfaite de Dieu est un péché et que « le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6 : 23). En d'autres termes, l'Apôtre expose comment Dieu a ordonné les choses. Dieu a promis la vie éternelle seulement aux justes. Si on prend le nombre cent comme représentant la mesure parfaite de la justice, il sera impossible à qui que ce soit d'obtenir cent un points, car on ne peut pas être plus que juste. Or, s'il manque quelque chose pour parfaire les cent points, on n'est pas juste. Si la mesure type est cent, l'homme réalisant même quatre-vingt-dix-neuf points sur les cent nécessaires comme mesure d'un caractère juste, est encore un homme injuste ; et, d'après la Loi divine, il ne peut avoir la vie éternelle.

Ainsi, la Loi de Dieu ne fait aucune concession pour le péché, mais elle le condamne et déclare que toute iniquité – littéralement : toute injustice – est péché (1 Jean 5 : 17). Voilà le fond de la déclaration de l'Apôtre : c'est la Loi divine ; un juste ne peut pas être plus que sauvé.

On ne peut pas dire, comme certains l'enseignent : « Seigneur, j'ai fait plus qu'il ne m'était demandé ; j'ai été plus que juste. Au seul titre de ma justice, je pourrais revendiquer Ta promesse de vie éternelle, mais puisque j'ai dépassé la simple

mesure de justice, j'ai une réserve de mérite dont je peux faire application à d'autres. C'est là, à peu de choses près, la théorie de nos amis catholiques. Forts de ce raisonnement, ils font des prières à Marie, aux apôtres et à d'autres saints, croyant que ceux-ci ont en réserve pour eux un surplus de mérite. Les paroles de l'Apôtre contredisent cette pensée ; elles certifient que nul ne peut être plus que juste et que, par conséquent, l'offre de salut que Dieu fait aux justes ne peut pas être « plus que réalisée ». C'est à grand peine que le juste est sauvé ; cela veut dire qu'il n'aura rien de trop comme mérite, rien en surplus. Il faut de sa part un effort de chaque instant pour se conformer à la mesure parfaite de la justice.

Vues sous cet angle, les paroles de l'apôtre sont très claires, très significatives, très raisonnables ; et nous voyons tout de suite ce que signifie la seconde partie de notre texte : « l'impie, le pécheur, que deviendra-t-il ? ». En d'autres termes, sa pensée est que, si la Loi divine a réservé la vie éternelle seulement à ceux qui sont absolument parfaits aux yeux de Dieu, quelle possibilité, quelle lueur d'espérance pourrait avoir le pécheur condamné pour de plus ou moins nombreuses transgressions ? Et de même pour les impies, pour ceux qui ne veulent pas reconnaître leur responsabilité devant le Tout-Puissant, que deviendront-ils ? Quel espoir ont-ils ? La réponse qui s'impose est : aucun espoir ! La Loi de Dieu les condamne et fixe la sentence.

Mais rien dans les Écritures n'indique que cette sentence fixée par la Loi divine soit une éternité de tourments. Au contraire, la Loi divine dit que « l'âme qui péchera, celle-là mourra » (Ézéchiel 18 : 4) ; les gages du péché, c'est la mort ; le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle (Rom. 6 : 23) « et elle sera donnée seulement à ceux qui ont son approbation, aux justes seuls. Et comme les méchants ne recevront pas ce don du Tout-Puissant et qu'il leur serait impossible de l'obtenir d'une autre source, il est évident qu'ils ne pourront pas vivre, ni dans les tourments ni autrement ; ils seront châtiés en étant détruits, anéantis, pour toujours.

Qui sont les justes ?

Entrant maintenant plus avant dans l'examen du sujet, nous demanderons : qui sont les justes parmi les hommes ? Les Écritures répondent : « *Il n'y a point de juste, pas même un seul* » (Romains 3 : 10). Elles déclarent encore que notre

Seigneur Jésus a été le seul juste, et qu'il est mort, Lui juste, pour l'injuste, afin de nous réconcilier avec le Père. Mais alors la question se pose : si la Loi de Dieu est si stricte que seuls ceux qui atteignent la cote 100 pour cent mériteront d'être approuvés et obtiendront la vie éternelle, quelle espérance reste-t-il pour notre race, si la majorité, au lieu de 99 pour cent comme mesure de leur perfection ou de leur justice, ne peuvent prétendre à avoir atteint plus de 25 pour cent, sauf peut-être dans la quantité une exception qui à l'épreuve serait cotée à 40 ou 50 pour cent pendant que d'autres, de la pauvre race, nés dans le péché et élevés dans l'iniquité, réduiraient la proportion jusqu'à 10 pour cent, ce qui impliquerait, par conséquent, qu'il y a 90 pour cent d'injustice dans leur état naturel. Où trouver une espérance, sous la Loi de Dieu, pour le meilleur, sinon pour le pire des membres de notre race déchue ?

Ah ! répondons-nous, c'est là justement que se trouve la clé de l'Évangile de Christ, lequel nous donne l'assurance que, de même que nous avons tous hérité nos imperfections de nos parents et eux des leurs, et tous, d'Adam, en remontant à l'origine, ainsi le Christ Jésus, s'étant donné Lui-même en rançon, c'est-à-dire ayant payé le prix correspondant pour notre père Adam, ayant donné sa vie pour le péché d'Adam, s'est assuré un mérite correspondant à la valeur de sa mort comme offrande en sacrifice pour le péché. Ce mérite, dans le plan divin, compense et répare complètement la transgression du père Adam, et par suite a une valeur suffisante non seulement pour annuler sa dette et sa condamnation, mais encore pour contrebalancer l'effet de son péché et de sa condamnation, effet qui répercuté sur les trente milliards d'individus de notre race.

Contemplons ici l'accord parfait de la Sagesse, de l'Amour et de la Justice de Dieu. Sa Sagesse a permis l'arrangement par lequel Sa Justice serait pleinement accomplie en Adam, le pécheur — et indirectement, par lui, en sa race – tout en laissant une marge suffisante pour que, au temps marqué, Jésus, par son sacrifice pour tous, pût faire satisfaction pour les péchés du monde entier. Car, si tous furent condamnés en un seul, il devait être juste également de la part de Dieu que tous fussent pardonnes par le mérite d'un seul Rédempteur, de sorte que le péché, par le mérite du précieux sang de Jésus, est annulé non seulement au profit du père Adam, mais au bénéfice de tous ses enfants, qui ont partagé avec lui sa condamnation (Romains 5 : 18, 19).

Quand on saisit clairement l'argumentation précédente, on comprend non seulement qu'il n'y a aucun juste, non pas même un seul membre de notre race, mais on comprend aussi que Jésus, par la vertu de son sacrifice, est capable de justifier ou de couvrir – d'amnistier, pourrait-on dire – et de mettre de côté toutes les injustices du monde. Mais comme le but de Dieu n'est pas de favoriser l'injustice, l'ignorance, etc… Il a fait en sorte que seuls ceux qui, en connaissance de cause, acceptent Jésus, renoncent au péché et se détournent de l'injustice, dans la mesure de leurs capacités – ceux-là seuls aient le plein bénéfice des arrangements qu'il a pris et qui consistent, pour le temps présent, dans la justification par la foi, c'est-à-dire à rendre juste par la foi.

A ce point de vue, et en conformité avec ces dispositions, nous discernerons qu'il y a dans le monde quelques justes, encore que personne ne soit juste si on prend comme règle les exigences de la Loi. En tout cas, on ne peut prétendre qu'il y ait beaucoup de justes, même sur la base de ces arrangements que Dieu a pris dans sa bonté, car ils sont peu, relativement, les membres de notre race déchue qui ont entendu parler du seul nom donné sous le ciel par lequel nous devons d'être sauvés (Actes 4 : 12 Syn.). N'en ayant pas entendu parler, ils ne peuvent pas y croire et, n'y croyant pas, ils ne peuvent pas être justifiés par la foi en

Son sang, car « la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la parole de Dieu « (Romains 10 : 17). L'Apôtre nous parle de ces justes (ceux qui sont justifiés par la foi dans le sang de Christ), et leur position vis-à-vis de la Loi divine nous est clairement démontrée par sa déclaration : « *La justice de la Loi est accomplie en nous qui marchons non selon la chair* (avec ses tendances pécheresses et dépravées), *mais selon l'Esprit* », d'après le modèle parfait de la Loi de Dieu, aussi près que possible de sa réelle signification, nous trouvant seulement en défaut là où les imperfections et les faiblesses dues à la chute originelle nous rendent l'obéissance impossible ; car, ainsi que l'Apôtre le dit ailleurs : « *Vous ne faites pas ce que vous voudriez* » (Galates 5 : 17 ; Romains 8 : 1, 4). (Syn.).

Celui qui croit en Christ, qui s'est consacré au Seigneur et au service de la justice et qui a été engendré du saint Esprit, est considéré comme une nouvelle créature, séparée et distincte de sa chair, dans laquelle les impulsions du péché peuvent encore prévaloir jusqu'à un certain point, contrairement à son nouvel esprit, à sa

nouvelle volonté, aux justes intentions de son cœur. Il peut, en esprit, servir la loi de Dieu d'une manière parfaite.

Il ne doit lui manquer, à cet égard, ni un iota ni un seul trait de lettre ; il doit, du fond du cœur, aimer la justice et haïr l'iniquité. Mais, même ainsi, bien que sa chair soit amenée graduellement à la soumission, il ne peut espérer avoir la victoire définitive sur la chair, tant qu'elle n'est pas complètement morte, tant que, nouvelle créature, engendrée de l'Esprit, il n'est pas né de l'esprit dans la première résurrection.

Les pensées idéales de Dieu magnifiées

Non seulement la religion chrétienne est la seule qui représente Dieu comme aimant et miséricordieux envers le pécheur, mais c'est la seule qui offre la pensée d'un salut miséricordieux envers les pécheurs, sans que la Loi divine – mesure parfaite de la justice – soit violée ou affaiblie à aucun degré. Dieu ne dit pas aux pécheurs : vous n'avez que vingt pour cent de justice ; je renonce à exiger les 80 pour cent qui vous manquent et vous considérerai comme parfaits. Pas davantage ne fait-il une proposition analogue à celui qui ne présente que 50 pour cent de justice.

La Loi de Dieu persiste à exiger de chacun intégralement 1.00 pour cent mais elle donne à tous la possibilité d'atteindre cette pleine perfection. Comment cela ? Par une double opération : 1° A l'homme qui n'a que 20 pour cent de justice les 80 pour cent manquants sont comptés ou imputés comme part du mérite du sacrifice de Christ pour le péché d'Adam. A l'homme possédant 50 pour cent de justice, les 50 pour cent de déficit sont comptés ou imputés de la même manière. Mais ce qui est exigé des uns et des autres, c'est que, non seulement ils devront maintenir ce qu'ils ont, mais leurs cœurs, mesurés à l'étalon divin, devront marquer cent en plénitude, c'est-à-dire qu'ils désireront et chercheront à atteindre la perfection, rien de moins. Ils seront évalués et traités selon les aspirations de leurs cœurs, de leurs pensées et de leur volonté, et non d'après les imperfections de leur chair.

Entre temps, ils devront s'attendre à subir des expériences, des épreuves et des difficultés qui seront permises pour éprouver la pureté de leur foi, et pour lui donner

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

un fondement ; pour éprouver la sincérité de leur amour à l'égard de la justice et leur opposition à l'iniquité ; et pour renforcer leur détermination de garder leur alliance avec le Seigneur. S'ils succombent dans ces épreuves, ils ne pourront être comptés parmi ceux qui sont appelés pendant l'âge actuel et qui forment la classe des saints, la sacrificature royale, le petit troupeau, à qui c'est le bon plaisir du Père de donner le Royaume.

Ainsi, leur droit à la justification dépend du degré de loyauté de leur cœur au Seigneur et non de leurs qualités présentes. Là où il est possédé beaucoup, il sera beaucoup demandé ; là où l'on possède peu, il sera moins demandé, en ce qui concerne la chair, pourvu que le cœur soit à la mesure de cent pour cent de loyauté envers le Seigneur et de fidélité à la justice.

La figure que nous venons d'employer est en application des paroles de l'Apôtre : « Mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé » (Romains 5 : 20). Chez l'individu en qui le péché a abondé au point de lui faire perdre 80 pour cent de justice, en n'en laissant ainsi que 20 pour cent, le péché a abondé plus que chez la personne en qui il en avait détruit 50 pour cent. Le message de l'Apôtre est que la grâce de Dieu en Christ, qui pardonne et justifie – ou compte comme juste – est appliquée dans la même proportion. C'est-à-dire que celui en qui le péché abondait davantage peut, en ce qui le concerne, voir la faveur abonder davantage. En d'autres termes, le Seigneur nous prend tels que nous sommes selon la chair ; si donc nous avons accepté Christ et si nous nous sommes donnés entièrement à Lui, nous sommes jugés non plus selon la chair, mais selon l'esprit, l'intention, la volonté.

Où sont les pécheurs et les impies ?

Que dirons-nous donc des pécheurs et des impies ? Que deviendront-ils ? Notons que l'Apôtre ne dit pas qu'on les verra en enfer, criant dans les tourments ! Il ne dit pas, comme on l'a prétendu, que les justes, regardant par dessus les remparts des deux, verraient dans les tourments éternels leurs amis, leurs voisins, leurs frères, leurs sœurs et leurs parents morts sans accepter Christ. La question de l'Apôtre est celle-ci : que deviendront-ils ? Quel sera leur sort ? Nous répondons qu'ils n'ont rien à prétendre. Ceux qui ne sont pas justifiés, selon l'arrangement divin, par la foi en

Christ n'existent pas pour Dieu, dans le temps présent. Ils ne sont pas justifiés. Ils sont ce que l'Apôtre déclarait que nous étions autrefois : « *enfants de colère comme les autres* » (Éphésiens 2 : 3, 12) ou comme il dit encore : « *sans Dieu, sans espérance dans le monde* ».

Ils n'ont pas le privilège, comme quelques-uns voudraient nous le faire croire, d'appeler Dieu leur Père et les chrétiens leurs frères. Nous nous en tenons à la théologie de notre cher Rédempteur qui disait au contraire que certains ont pour père le diable, car ils accomplissent ses œuvres (Jean 8 : 44) ; et de la parole de l'Apôtre qui déclare que Satan agit maintenant dans les cœurs des fils de la rébellion (Éphésiens 2 : 2) lesquels, certainement, sont la grande majorité, tandis que les saints qui suivent les traces de Jésus sont une faible minorité marchant en sens contraire de ce monde.

Nous nous en tenons, en outre, aux paroles de l'Apôtre, déclarant que « *le dieu de ce siècle a aveuglé l'intelligence des incrédules* » (2 Corinthiens 4 : 4). Par conséquent, nous n'avons rien à dire en ce qui concerne les impies et les pécheurs, pour le temps présent. Nous n'avons aucune espérance à leur présenter, ni à leur faire croire qu'ils peuvent être sauvés dans l'ignorance et encore moins qu'ils peuvent l'être dans la rébellion. Dieu n'a qu'un moyen de salut, à savoir, la foi dans le précieux sang de Christ et la volonté et l'effort nécessaire pour se mettre d'accord avec sa juste Loi, grâce au mérite du Sauveur.

Alors quoi ? Y a-t-il quelque espérance pour les impies et les pécheurs ? Nous répondons : oui, il y a une espérance. La parole de Dieu nous donne clairement cette espérance, en nous disant qu'au temps marqué, toutes les familles de la terre seront bénies ; qu'au temps marqué, tout genou fléchira et toute langue confessera la gloire de Dieu ; qu'au temps marqué, quand ses voies de justice seront manifestées, toutes les créatures viendront se prosterner devant Lui ; qu'au temps marqué, Christ qui souffrit la mort pour tous les hommes, saisira son grand pouvoir et régnera, en apportant à tous les membres de la race la bénédiction de la connaissance, en ouvrant les yeux de leur entendement que Satan, dieu de ce monde, aveugle actuellement par le moyen de l'ignorance, de la superstition, etc.- (1 Timothée 2 : 4 ; Psaumes 22 : 27, 28).

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Notre cher Rédempteur ne dit pas que ces enfants de colère, sans Dieu et sans espérance dans le monde, aveuglés par Satan, retenus captifs par lui à cause de leur nature déchue, ont été jetés dans un lieu de tourments éternels, mais II déclare simplement qu'ils dorment du sommeil de la mort, dans leurs sépulcres, en attendant le temps où Dieu établira son royaume de justice sous tous les cieux ; le temps où son royaume millénaire gouvernera le monde ; le temps où Satan sera lié et où il ne lui sera pas permis de séduire les nations plus longtemps ; et alors, non seulement les vivants de ce temps-là recevront la bénédiction de Ses enseignements et de Son secours, mais – tous ceux qui sont dans les sépulcres en sortiront : ils ne descendront pas des cieux, ils ne reviendront pas non plus de l'enfer ni du purgatoire, mais de leurs sépulcres (Jean 5 : 25-29).

Combien il est étrange que nous ayons été trompés si longtemps ; que nous ayons écouté la voix de l'homme au lieu de la voix du Fils de l'Homme !

Quelle paix pour nous dans Son message – ce message qui montre que les méchants ont cessé de s'agiter et que les fatigués sont dans le repos ; qu'ils sont endormis dans la tombe, dans le "shéol", dans le "hadès", c'est-à-dire dans le sépulcre ! Combien nous sommes heureux de l'assurance qu'il nous donne que non seulement le petit troupeau de ses fidèles seront rappelés du tombeau, participants de la première résurrection, mais que la grande masse des humains non approuvés de Dieu, qui descendirent au sépulcre enfants de colère, en sortiront aussi ! Il nous dit dans quel but. Le sens de ses paroles est quelque peu dénaturé à cause de la pauvre traduction de nos versions en général, mais les versions Darby et Lausanne nous les rendent plus claires, en ces mots : ils sortiront en résurrection (délivrance des conditions du péché et de la mort) de jugement – d'épreuve et de correction avec récompense pour tout effort sérieux.

Ainsi, durant l'âge millénaire, les impies et les méchants du temps présent auront une occasion bien plus favorable qu'ils ne l'ont actuellement de parvenir à la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ, envoyé par Lui ; et, en obéissant aux directives qui leur seront alors données, ils pourront, s'ils le veulent, atteindre la vie éternelle et réaliser le complet rétablissement, la perfection sur l'échelon humain, avec la terre pour paradis (Esaïe 11 : 1-11 ; 35 : 1-10).

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

« De meilleures choses pour nous »

Soit ! Pourra-t-on dire, nous admettons que, durant le règne de Christ, quand Satan sera lié, que la véritable connaissance du Seigneur remplira la terre, et qu'il sera aussi facile de faire le bien que de faire le mal, cet état de choses fera de l'âge millénaire une période plus favorable aux impies et aux pécheurs que ne l'est le temps actuel. Mais cette conception n'implique-t-elle pas une injustice de la part de Dieu en ce qu'il a rendu le chemin si étroit, si difficile aujourd'hui ? Cela n'implique-t-il pas qu'il est partial et qu'il a donné à ceux qui sont les plus zélés pour la justice le lot pénible des expériences, des épreuves et des persécutions les plus dures, etc… ?

Une telle pensée ne peut provenir que d'une compréhension imparfaite du programme divin. Elle ignore que d'après la déclaration du Seigneur, ceux qu'il a choisis Lui-même pendant cet âge de l'Evangile – qui sont appelés à marcher sur les traces de Jésus dans le chemin étroit – et qui doivent sacrifier leurs intérêts terrestres, recevront une récompense plus élevée, une plus grande bénédiction que celle qui fut préparée pour le monde en général. L'homme était de la terre et terrestre ; il était l'image terrestre de Dieu ; il était adapté à la terre, il était de chair et de sang, etc… Son péché lui ayant fait perdre sa perfection d'être humain, sa rédemption et son rétablissement devaient donc le ramener à la perfection d'homme en harmonie avec Dieu. Mais cela ne devait pas avoir pour but de transformer les êtres humains en êtres spirituels, ni de les adapter à une condition céleste. Ce que Dieu s'est proposé, c'est le rétablissement de la race tout entière à la perfection humaine, dans une demeure terrestre, dont Il déclare « qu'elle subsiste toujours» (Ecclésiaste 1 : 4). Mais la récompense divine pour l'Église, c'est que ce petit troupeau est accepté comme l'Épouse de Christ et ses membres sont cohéritiers dans le glorieux royaume millénaire. Ils s'assiéront avec Lui sur son trône. Ils seront rendus participants de la nature divine avec Lui et partageront donc sa gloire, son honneur et son immortalité.

L'Apôtre déclare que Dieu a en réserve pour nous (l'Église de l'Évangile) « de meilleures choses » (Hébreux 6 : 9) que celles qu'il a préparées pour les anciens dignitaires des siècles passés. Ils seront les premiers à atteindre la perfection de la nature humaine ; mais à nous est donnée la promesse d'une participation avec

Christ à la nature céleste, dont la chair et le sang ne peuvent hériter. Par conséquent, lorsque nous considérons la différence de récompense et que notre esprit saisit la distinction entre ‘les deux saluts, nous pouvons comprendre que ceux qui sont actuellement attirés, justifiés et appelés à sacrifier la nature humaine et à recevoir la nature divine, ont de toutes manières beaucoup d’avantages sur le reste de la race ; c’est à eux qu’est accordé ce qu’il y a de meilleur parmi les richesses de grâce et de tendre bonté de Dieu.

Pourtant, la bénédiction de l’humanité terrestre sera si grande qu’elle ne laissera rien à désirer. Durant l’âge millénaire, tous ‘les hommes de bonne volonté, tous ceux qui seront obéissants, pourront retourner à la perfection humaine dans un Eden universel.

« Nées pour être prises et détruites » (2 Pierre 2 : 12)

Nous ne voudrions pas que l’on pensât que nous enseignons l’Universalisme, excepté dans le sens limité où la Bible l’enseigne ; à savoir qu’il y a une rédemption universelle et qu’une opportunité universelle de salut sera accordée à chaque membre de la race d’Adam, sous le régime de l’âge millénaire.

En ce qui concerne le temps présent, l’Apôtre, parlant de l’Eglise, déclare que si nous péchons volontairement, si, après avoir eu connaissance de la vérité et après avoir connu la bonne Parole de Dieu et les possibilités de l’âge à venir, nous nous en écartions, il serait impossible de renouveler une telle alliance avec Dieu et d’obtenir les bénédictions de la vie éternelle.

Le même principe s’appliquera à tous les humains en général, quand ils seront à l’épreuve pour la vie éternelle pendant l’âge millénaire. Quiconque jouira alors des bénédictions de ce temps glorieux sans faire preuve de loyauté à l’égard de Dieu et de la justice, et qui ne se sera pas formé un caractère, sera dans l’impossibilité de subsister au-delà des limites du Millenium, dans l’avenir éternel : il sera détruit entièrement. Le même apôtre Pierre parlant de ceux-là, dit : *« Toute âme* (tout individu*) qui n’écoutera pas ce proph*ète (le grand Prédicateur, le Messie durant l’âge millénaire) *sera exterminé d’entre le peuple* »(Actes 3 : 23). Au contraire, tous ceux qui écouteront ou obéiront seront guidés dans le droit chemin et obtiendront

la vie éternelle par Jésus-Christ, notre Seigneur.

Quant à ceux qui sont indignes de la vie pendant le temps présent, aussi bien que ceux qui seront trouvés indignes de la vie éternelle dans l'âge millénaire, ils ne seront pas réservés par la Puissance divine à une éternité de tourments. Au contraire, l'Apôtre déclare que ceux-là seront traités comme des brutes, « *nées pour être prises et détruites*» (2 Pierre 2 : 12). Saint Paul dit aussi : *"dont la fin est la perdition*» (Philippiens 3 : 19), et non d'être maintenues dans les tourments.

C'est là une déclaration en pleine harmonie avec cet autre texte des Écritures, d'après lequel « *celui qui a le Fils a la vie ; celui qui n'a pas le Fils ne verra pas la vie mais la colère de Dieu* (la condamnation de Dieu) *demeure sur lui* »; à cause de son refus d'accepter le Christ, il mourra de la seconde mort (1 Jean 5 : 12).

Je voudrais insister sur ce fait que les Écritures montrent que c'est le degré de notre connaissance qui, aux yeux de Dieu, mesure le degré de notre responsabilité.

Les enfants et les idiots qui n'ont aucune connaissance quelconque, n'ont aucune responsabilité et ne mériteront évidemment ni coups, ni châtiments pendant l'âge millénaire En ce qui concerne les païens et les habitants des pays civilisés, chacun d'eux a une certaine mesure de connaissance et de conscience ; et sa responsabilité est proportionnelle à son discernement du bien et du mal, et à sa soumission ou à sa désobéissance à sa conscience. Plus le monde a de lumière, d'intelligence, de connaissance, plus grande sera sa responsabilité et plus nombreux seront les châtiments en cas d'infidélité.

Nous ne parlons pas ici de l'Église, dont les membres doivent recevoir leurs corrections dans la vie présente, de sorte que, ainsi que l'Apôtre le dit, ils ne peuvent être « condamnés avec le monde » (1 Corinthiens 11 : 32) dans l'âge à venir, pendant le Jour du Jugement du monde, l'âge millénaire. Nous voulons parler de ceux qui ont plus ou moins de lumière de conscience ou de lumière de la Parole divine, mais qui ne font pas un bon emploi de leur lumière ; qui, dans une mesure plus ou moins grande, vivent en violation de leur conscience. Que ceux-là sachent d'une façon certaine que dans la proportion où ils font fi de la lumière qu'ils possèdent, ils amassent sur eux pour l'avenir des coups et des châtiments, et que

dans la proportion où ils discernent le bien et l’accomplissent, ils aplanissent le sentier pour leur marche future. C’est le principe que le Seigneur a énoncé en disant que celui qui, ayant connu la volonté de son maître ne l’a pas faite, sera battu d’un grand nombre de coups, tandis que celui qui ne l’a pas connue et qui a fait des choses dignes de châtiment, sera battu de peu de coups (Luc 12 : 47, 48).

B.N. 25-7-23.